

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

المؤسسة العمومية للإذاعة المسموعة

Etablissement Public de Radiodiffusion Sonore



N° 310.../DMG/2026.

Direction des Moyens Généraux

Avis de consultation

Fourniture de consommables pour matériel informatique d'impression

L'Etablissement Public de Radiodiffusion Sonore (EPRS) lance une commande formalisée N° : 03/26 portant sur la fourniture de consommables pour matériel informatique d'impression.

Les soumissionnaires désirant obtenir la lettre de consultation doivent se présenter à l'adresse suivante : 21, Boulevard des Martyrs – Alger, au 9^{ème} étage, bureau de la Direction des Moyens Généraux (DMG).

La durée de préparation des offres est fixée à Sept.(07) jours, à compter de la première date de publication de l'avis de consultation sur le site web de la Radio Algérienne (<https://radioalgerie.dz/news/fr/consultations>).

Votre proposition devra nous parvenir à l'adresse suivante :

21, Boulevard des Martyrs - Alger, au 8^{ème} étage, Bureau d'Ordre Général (B.O.G) - N° : 811 le : 29 AVR. 2026 avant 15h00.

L'offre du soumissionnaire devra être insérée dans une enveloppe cachetée et anonyme portant la mention suivante :

ETABLISSEMENT PUBLIC DE RADIODIFFUSION SONORE

Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres

Au 8^{ème} étage Bureau d'Ordre Général (B.O.G) N° : 811, siège de la Radio

Algérienne, 21 Boulevard des Martyrs – Alger

Commande Formalisée N° : 03/26, ayant pour objet :

« Fourniture de consommables pour matériel informatique »

« A n'ouvrir que par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres »

Cette enveloppe contiendra à l'intérieure trois (02) enveloppes séparées et cachetées «1» et «2»

La première enveloppe «1» constituera l'offre technique et le dossier de candidature du soumissionnaire ;

La deuxième enveloppe «2» constituera l'offre financière du soumissionnaire.

NB : Dans le cas où l'enveloppe extérieure n'est pas cachetée ou ne contenaient pas exclusivement les indications citées ci-dessus, le service contractant ne sera en aucun cas responsable de la non-conformité de l'offre qui sera rejetée par la suite.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant trente (30) jours à compter du dernier jour de la date limite de dépôt des offres.

Le Directeur des Moyens Généraux

